



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



## Mathématiques

de l'Université de Versailles Saint-  
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Mathématiques

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150007514

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
55 avenue de Paris, 78035 Versailles.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de licence *Mathématiques* vise à donner aux étudiants un socle de connaissances et de compétences en mathématiques qui pourra être réinvesti dans différents champs d'application. Elle comporte trois parcours : *Mathématiques fondamentales*, *Mathématiques-physiques* et *Mathématiques-Informatique*. Les domaines d'activité auxquels prépare cette mention de licence sont identifiés comme suit : transmission du savoir, diffusion des connaissances, communication et animation scientifique, enseignement, recherche fondamentale ou appliquée, expérimentation en laboratoire ou sur le terrain, recueil et gestion de données, gestion et résolution de problèmes dans les différents domaines d'ingénierie.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La structure des enseignements, telle qu'elle résulte de la liste des unités d'enseignement dispensées dans le cadre de la formation, et de leur répartition par semestre, correspond bien aux objectifs annoncés, pour autant qu'on puisse en juger sans disposer d'aucune information sur le contenu des unités d'enseignement en dehors de leur intitulé. Cette structure respecte complètement les principes d'orientation et de spécialisation progressives d'une licence LMD.

Au premier semestre (S1), un portail commun regroupe toutes les mentions *Sciences et technologies*, avec une large mutualisation des enseignements entre ces licences. Au deuxième semestre (S2), les étudiants qui se destinent à cette mention de licence sont rattachés à un portail dit « bidisciplinaire », ou bien le portail *Mathématiques-Physique-Sciences pour l'ingénieur*, ou bien le portail *Maths-Info*. L'étudiant s'inscrit dans la mention à partir du troisième (S3). La spécialisation se poursuit au S4 avec le choix du parcours.

Les modalités de contrôle des connaissances sont décrites de façon particulièrement imprécise, de sorte qu'il est impossible d'analyser comment elles permettent l'acquisition des compétences et connaissances visées ; par exemple, on ne sait pas s'il y a des épreuves orales en dehors de l'unité d'enseignement « projet » du semestre 6 (S6), et de séances de « colles » prévues en troisième année de licence (L3).

Les dispositifs d'aide à la réussite sont présents, mais le dossier ne permet pas d'apprécier comment ils fonctionnent et quel serait leur impact. On relève à ce sujet un certain nombre de regrettables divergences entre la description de ces dispositifs dans la fiche d'autoévaluation et celle figurant dans le document intitulé « Bilan du Contrat Quinquennal 2010-2014 », ce qui renforce l'impression de flou qui empêche de formuler un jugement suffisamment étayé. Ainsi le tutorat, affiché comme obligatoire dans le « Bilan du Contrat Quinquennal », est censé fonctionner sur la base du volontariat dans la fiche d'autoévaluation ; un autre exemple est la présence d'enseignements obligatoires de méthodologie affirmée par le « Bilan », alors que la fiche d'autoévaluation voudrait que la « méthodologie du travail universitaire scientifique » soit à mettre en place entre 2015 et 2019. Les taux de réussite affichés à l'issue de chacune des trois années sont acceptables : le taux de passage en L2 est un peu supérieur à 50 %, avec une pointe jusqu'à 63 % en 2008-2009, et sur cinq années consécutives (à partir de 2007), le taux de succès en L3 a évolué dans une fourchette comprise entre 55 % (atteint en 2008-2009) et 72 % (atteint en 2009-2010). Mais on note une baisse régulière de l'effectif en L3 (de 36 étudiants inscrits en 2007-2008 et 2008-2009 à 26 étudiants inscrits en 2011-2012) ; de plus, le nombre d'inscrits en 2<sup>ème</sup> année de licence (L2) s'est brutalement effondré à la rentrée 2010 (de 61 étudiants inscrits en 2009-2010 à 33 en 2010-2011), et le nombre d'inscrits (25 étudiants) en L2 en 2011-2012 est inférieur au nombre d'inscrits en L3 (26 étudiants) cette même année.

Les flux observés vers les divers débouchés ne sont pas précisés, la réussite en deuxième cycle ne fait l'objet d'aucune donnée ni d'aucun commentaire, le taux de poursuites d'études et le taux d'insertion professionnelle sont indisponibles, et on n'a aucun renseignement sur le devenir des sortants non diplômés.

Concernant le pilotage de la mention, le dossier ne permet pas de l'apprécier. On relève seulement l'absence de toute allusion à la mise en place ou au fonctionnement d'une instance susceptible de faire interagir l'équipe pédagogique avec des représentants des étudiants et du monde socio-professionnel. Cette mention de licence est pilotée dans le cadre du Département de Mathématiques par un responsable de mention et des responsables de semestre, avec le soutien administratif de la gestionnaire de scolarité et de la secrétaire du département.

Malgré la recommandation donnée par l'AERES lors de la précédente évaluation, on ne note pas d'action visant à la mise en place d'une évaluation des formations par les étudiants, en dehors d'une déclaration d'intention tardive.

Le dossier présenté comporte des lacunes multiples, de sorte qu'il est difficile d'apprécier de nombreux points relevant du fonctionnement de cette licence. Les tableaux statistiques fournis se signalent tout particulièrement par leur caractère incomplet et contiennent de plus des valeurs recalculées par la composante qui sont parfois très éloignées des valeurs initiales.

En résumé, la licence *Mathématiques* de l'Université de Versailles Saint-Quentin, d'après les renseignements malheureusement très parcellaires fournis par le dossier, a connu durant les dernières années de sérieux problèmes d'adaptation, avec une baisse notable de ses effectifs qui interroge son attractivité. Le fonctionnement concret de la licence, son pilotage, ses débouchés, ses poursuites d'études ne peuvent être appréhendés de façon satisfaisante à travers les rares éléments disponibles.

- Point fort :

- Les parcours bidisciplinaires sont considérés par la fiche d'autoévaluation comme des points forts, mais ceci est sujet à caution en l'absence de tout renseignement sur les effectifs concernés.

- Points faibles :

- Dossier très incomplet, empêchant toute évaluation objective sur de nombreux points. Absence de toute donnée chiffrée concernant les poursuites d'études ou l'insertion professionnelle.
- Effectifs en baisse, l'attractivité de la formation doit être renforcée.
- Evaluation des enseignements par les étudiants pratiquement inexistante, malgré les déclarations d'intention.
- Pas de conseil de perfectionnement ou de structure équivalente permettant de mettre l'équipe pédagogique en synergie avec des employeurs potentiels et des représentants étudiants pour réfléchir au fonctionnement de la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'une part de mettre en place un conseil de perfectionnement, et d'autre part d'instaurer un suivi régulier des étudiants sortants permettant de préciser leurs poursuites d'études ou leurs insertions professionnelles.

Une évaluation suivie des enseignements et de la formation par les étudiants permettrait de renforcer le pilotage de la mention.

La réflexion sur les modalités de contrôle de connaissances pourrait être renforcée de sorte qu'elle permette de spécifier ces modalités dans chaque unité d'enseignement, afin que soit contrôlée l'acquisition progressive de toutes les compétences qu'on aura préalablement identifiées, et de tous les savoirs qui s'y rattachent.

Il serait également hautement souhaitable de mettre en place un processus permettant d'analyser la baisse des effectifs et de définir des correctifs qui pourraient y remédier.

Il faudrait enfin finaliser la fiche RNCP, qui reste très incomplète dans l'état fourni à l'AERES.



# Observations de l'établissement

**N° demande : LI-S3LI150007514**

**Domaine : STS**

**Niveau : Licence**

**Mention : Mathématiques**

**Observation (s) :**

C2i en ligne sur l'établissement.

Possibilité d'inscription et de certification en Licence.

Aide à la réussite : TD de soutien en S1 mis en place 3 semaines après la rentrée; tutorat sur la base du volontariat en Licence.

Depuis 2012, l'évaluation des enseignements est réalisée dans toutes les UE de licence avec un taux de participation de l'ordre de 90%.